

# ASSOCIATION PHILATÉLIQUE et CARTOPHILE PARISIENNE

Bulletin n° 5 - septembre 2016

## Editorial

Espérant que vous avez tous et toutes passé un bon été malgré ces épisodes de chaleur, nous voici de nouveau, comme les écoliers, à faire notre rentrée.

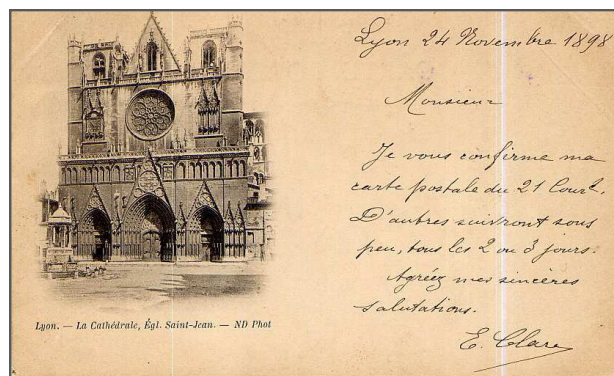
Des manifestations philatéliques sont déjà prévues : la fête du timbre début octobre avec pour thème la danse, le championnat jeunesse, ThémaFrance et la compétition polaire à Toul fin octobre, le salon d'automne en novembre avec les Pays-Bas en invité d'honneur. Pour un dernier trimestre 2016, c'est déjà bien rempli.

Rendez-vous important aussi, le forum des associations où notre « tente » est sur le parvis de la Mairie, en espérant qu'il ne pleuve pas. C'est l'opportunité de trouver de nouveaux adhérents et surtout remobiliser des jeunes.

*Irène Daniel*

## Le coin de la carte postale

Jusqu'en 1904, le recto (dos) n'est pas divisé. Trois ou quatre lignes horizontales sur toute la largeur de la carte permettait d'inscrire l'adresse du destinataire. La photographie au verso ne recouvrait pas la totalité de l'espace pour permettre un espace dédié à la correspondance. On parle de cartes « nuages » .



Le 20 novembre 1903, l'administration des postes françaises décide de diviser le recto de la carte postale en deux parties, celle de droite réservée à l'adresse du destinataire, celle de gauche destinée à la correspondance. Quant au verso, il est entièrement consacré à l'illustration. La face du recto est en papier de chiffon blanc.



Responsable de la publication

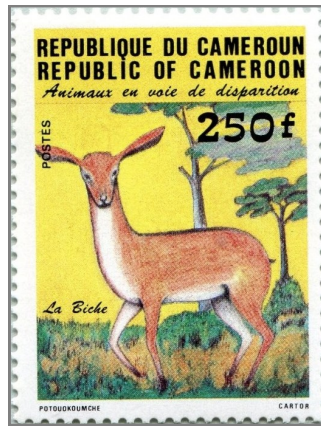
Irène DANIEL - [Popid78@yahoo.fr](mailto:Popid78@yahoo.fr)  
Boite 25 - 66 Bd Garibaldi - 75015 PARIS  
09 67 51 29 10 - 06 86 06 74 50



**Le cri des animaux :** *Tu le sais, bien sûr depuis longtemps,*



*et bourdonne l'abeille.*



*La biche brame*



*quand le loup hurle.*



*Que si le canard nasille,*

***Tu sais, bien sûr, tous ces cris-là mais sais-tu ?***



*Que le bouc ou la chèvre*



*Que le hibou hulule mais que*



*que le paon braille,*



*que l'aigle trompète*



*que si la tourterelle*



*le ramier caracoule*



*et que la bécasse croule*



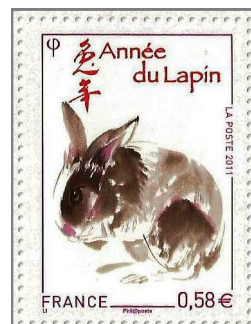
*que la perdrix cacabe,*



*que la cigogne craquette*



*que la corneille corbine*



*et que le lapin glapit  
quand le lièvre vagit.*



*que l'alouette grisoie,*

***Tu sais tout cela ? Bien. Mais sais-tu aussi ?***



# Le voyage de M. Cadastrenc, suite

**Singapour—Santosa Merlion.** Le Merlion est une statue à tête de lion et au corps de poisson située à Singapour. Le nom est un mot-valise (néologisme) formé des mots mermaid (« sirène » en anglais) et lion. Le Merlion a été créé en 1964 par Fraser Brunner pour l'Office du Tourisme de Singapour pour lequel il a d'ailleurs servi de logo jusqu'en 1997. Le Merlion continue d'ailleurs d'être son emblème commercial. Il apparaît d'ailleurs fréquemment dans les objets souvenirs soutenus par l'Office du Tourisme.

La statue originale du Merlion se trouve à l'embouchure du fleuve Singapour, sur Marina Bay, tandis qu'une réplique plus grande se trouve sur l'île de Sentosa.

Selon une campagne publicitaire de l'Office du Tourisme de Singapour, la tête de lion et le corps de poisson de la créature rappellent l'histoire du légendaire Sang Nila Utama, qui faisant route vers Malacca, a aperçu un lion lorsqu'il chassait sur une île. Il est probable qu'à cette époque l'île devint le port maritime de Temasek, précurseur de Singapour.



Photo de la statue à Singapour



Dessin personnel de M. Cadastrenc

## Inauguration le 31 mars 2016 d'une rue dans Paris XV° au croisement de la rue de Lourmel : rue Maria Skobtsova



C'est là que se trouvaient l'auberge et la société Cause orthodoxe qui, dans les années de l'occupation, abrita de nombreuses personnes persécutées par la Gestapo. Mère Marie était membre de cette société. Née à Riga, émigrée après la guerre civile, elle fonda une auberge pour femmes seules à Paris et une maison de repos pour les patients atteints de tuberculose en rémission à Noisy-le-Grand. Elle s'occupait de tout ou presque : elle rangeait, cuisinait et achetait la nourriture. Elle prit le voile sous le nom de Marie (en l'honneur de Marie l'Égyptienne).

Quand les nazis lancèrent les arrestations massives de juifs, elle sauva quatre enfants juifs : elle les emmena dans une zone sûre dans des bacs à ordures sous le couvert de la nuit. De nombreux juifs furent également sauvés grâce aux attestations fictives de baptême orthodoxe fournies par Mère Marie.

En 1943, Marie fut arrêtée par la Gestapo et envoyée au camp d'extermination de Ravensbrück. Elle y périt en sauvant la vie d'une autre prisonnière, mère d'un jeune enfant. Skobtsova revêtit son uniforme de camp et prit sa place dans la chambre à gaz. Cela arriva le 31 mars 1945, une semaine avant la libération du camp par les alliés.

En 2004, Mère Marie a été canonisée par le Patriarcat de Constantinople.

Désormais, son nom est immortalisé à Paris, où elle trouva refuge pendant les années d'exil et où son héroïsme reste dans les mémoires.

## L'histoire de nos rues continue ....



La rue de Tourtille, ouverte depuis 1730, a pris le nom d'un de ses habitants, Tourtille-Sangrain, qui avait obtenu, en 1769, avec son associé, Bourgeois de Château-Blanc, l'inventeur des réverbères, la concession de l'éclairage de rues de Paris avec leur réverbère à huile, durant vingt ans.

La rue de Tourtille coupe la rue Ramponeau formée, en 1867, par la réunion de la rue de l'Orillon et de l'impasse de Tourtille (ou des Carrières) s'étendant au-delà de la rue de Tourtille jusqu'aux carrières situées au bas de la rue Piat.

Les premiers numéros de la rue bordent la place Alphonse Allais qui se situe dans le prolongement des aménagements du parc de Belleville. La partie entre la rue Francis-Picabia et la rue Bisson a été entièrement réorganisée à la fin des années 1980 et laisse une large place au logement social. Le reste de la rue a été pour sa majeure partie conservé. Le tronçon entre la rue Lesage et la rue de Belleville a été aménagé en zone semi-piétonne.

Le carrefour avec la rue Ramponeau a vu la dernière barricade de la commune de 1871.



## Du nouveau sur les variétés phosphorescentes

Un certain nombre de principes ont été établis et les parties en présence se sont engagées à respecter et à promouvoir. Ces principes sont les suivants :

- 1- Les variétés « de phosphore » n'existent pas. En effet, il n'y a jamais eu de phosphore sur les timbres, mais des pigments phosphorescents à base de sulfure de zinc activé au cuivre associé à des pigments pour colorer. Le terme correct à employer est donc « variété phosphorescente » ou « variété pho ».
- 2- Les variétés phosphorescentes se répartissent en deux catégories : les timbres sans barre phosphorescente et les timbres avec anomalie phosphorescente.
- 3- Doivent être considérés comme timbres sans barre phosphorescente, les timbres entièrement vierges de toute trace phosphorescente, aussi infime soit elle, sur toute leur surface. Ce sont ces timbres qui constituent le cœur de la collection et que les catalogues cotent sous l'appellation « sans pho » ou celles (impropres) « sans phosphore » et « sans bande de phosphore ».
- 4- Doivent être considérés comme timbres avec anomalie phosphorescente, les timbres sur lesquels on note une présence phosphorescente, mais répartie de manière anormale. Par exemple : maculations, barres à cheval ou brisées ou encore traces phosphorescentes à des endroits autres que ceux normalement occupés par les barres. Ces timbres constituent des variétés moins importantes, mais dignes d'être collectionnées.
- 5- Doivent, en revanche, être considérés comme ordinaires les timbres avec points phosphorescents (même légers) à l'emplacement normal des barres, ainsi que les timbres rémanents (timbres aux barres phosphorescentes faiblement encrées, mais apparaissant sous une lampe U.V. à forte puissance).
- 6- Afin de clarifier la situation, il a été acté que les timbres avec anomalie phosphorescente expertisés par la maison Calves seraient, à l'avenir, systématiquement accompagnés d'un certificat décrivant la nature de l'anomalie constatée.

Nous espérons que l'application de ces principes contribuera à faire cesser certains abus et qu'elle constituera une avancée utile pour les philatélistes désireux d'aborder ou de poursuivre une collection de timbres avec variétés phosphorescentes.

*Ecrit par Christian Calves et Alain Jacquart sur [www.timbres-experts.com](http://www.timbres-experts.com)*